

Canaux et fossés d'irrigation

Le texte ci-dessous est la retranscription de notes inédites, concernant les canaux et fossés d'irrigation du Vallon du Nozon, réalisées par Maxime REYMOND (1871-1951) – archiviste cantonal, historien journaliste et homme politique vaudois. Elles étaient destinées à la Société de Développement de Romainmôtier (26.03.1925). La copie du texte original, à partir duquel nous réalisons ce travail, se trouve actuellement dans les archives de la commune de Romainmôtier-Envy, dans un rapport géologique réalisé par O. Landry en décembre 1996 intitulé Inventaire des bisses d'irrigations et canaux industriels dans le Vallon du Nozon.

Dans ce texte, l'auteur retrace alors l'histoire de la mise en place de canaux et de fossés d'irrigation dans la région du Vallon du Nozon, de l'époque médiévale à sa propre époque (début du XX^e siècle). Il met ainsi en avant les différents acteurs et moteurs, mais aussi obstacles que rencontrent une telle entreprise. Il faut ainsi souligner l'importante ingérence du système bernois dans ces entreprises.

L'auteur finit son rapport sur un ton quelque peu alarmiste : il remarque en effet que les canaux et fossés ne sont plus, au début du XX^e siècle, entretenus. Il craint pour la préservation de ce patrimoine et demande explicitement à la Société de Développement de se charger de l'entretien de ces dispositifs hydrauliques.

Le document que vous avez sous les yeux est une retranscription du manuscrit original. Toutefois, quelques modifications ont été apportées, afin d'en faciliter la lecture. D'une part, l'orthographe a été unifiée. Certains mots qui ne sont plus usités dans le langage courant sont expliqués en note de bas de page. Nous avons toutefois essayé de garder le texte dans son état initial pour qu'il soit le plus authentique possible. D'autre part, le texte original comporte en effet des coupures et renvois à d'autres pages, qui ne permettent pas toujours une lecture intelligible du texte. Par ailleurs, l'auteur, à la fin du texte, cite à la manière d'une liste, des monographies ou sources historiques sans en donner les références précises.

La beauté du réseau des routes vaudoises a frappé tous les voyageurs du 19^e siècle et dans ce pays privilégié, peu de contrées sont aussi bien dotées (sous ce rapport¹) que la terre de Romainmôtier. Routes, chemins et sentiers se croisent en tous sens ; le voyageur pressé comme le simple promeneur trouvent à satisfaire les exigences les plus capricieuses.

Mais dans notre époque de voyage à grande vitesse, combien de choses échappent aux touristes qui viennent visiter hâtivement notre contrée ? Combien d'entre eux par exemple, se doutent en quittant notre vallée, de l'importance qu'avait, il y a encore peu d'années, le réseau compliqué des canaux et fossés industriels ou d'irrigation qui couvrait notre contrée de Nidau² à la chute du Dard ?

C'est pourtant une particularité qui ne se trouve nulle part à ce degré de développement sur la terre vaudoise. Elle est la preuve que les simples campagnards de cette contrée avaient, à un haut degré, l'esprit d'entreprise, du savoir-faire et connaissaient les avantages qu'a le travail coopératif. Il n'y a guère qu'en Valais où quelque chose de semblable a été réalisé.

Dès le 18^e siècle, des moulins, scieries, foulons, puis des forges avaient été installées sur les rives du Nozon, mais c'est sans la domination bernoise, qui a toujours passé pour peu propre au développement des initiatives individuelles ou collectives, que les Communiers de Premier, la Bourgeoisie de Romainmôtier et l'Honorable Compagnie des bois et prés de la Foulaz rière³ Croy, réussissent à doter ce petit pays de 5 kilomètres de longueur sur ½ kilomètre de largeur, de plus de 10'000 mètres de canaux et fossés d'irrigation. Et il ne s'agit pas de simples rigoles coupées dans le gazon des prés, mais de travaux considérables comprenant des tranchées de 3 mètres de profondeur, des passages souterrains ou sous des routes et chemins de dévestitures⁴, un pont-canal sur le Nozon, de nombreuses écluses simples ou doubles pour les partages d'eau ; répartis sur des parcours de 2,5 kilomètres comme à Envy ou le Dard, de 2 kilomètres comme entre Nidau⁵ et Premier ; à travers des terrains de toutes natures, roches

¹ À comprendre « en annexe ».

² Dans le texte original, le mot est orthographié « Nideau ». Il est corrigé ici pour correspondre à la toponymie actuelle.

³ Préposition ancienne signifiant « arrière », « en arrière » ou « derrière ».

⁴ En Suisse, desserte d'un accès, d'un lieu.

⁵ Cf. note de bas de page 2, en page 2.

calcaires, dépôts glacières et 100 mètres de dénivellement. Que d'efforts persévérants il a fallu pour mener à bien de pareilles entreprises !

Pour trouver l'origine des premiers travaux hydrauliques dans notre pays, il est nécessaire de remonter dans l'histoire jusqu'aux croisades. C'est quelque moine ou pèlerin qui rapporte d'Orient le moulin à eau⁶ et la foule ou foulon. Les monastères installèrent ces nouveaux engins dans leur voisinage, dans le lit même des ruisseaux et rivières. Plus tard, [avec] l'introduction du sciage mécanique nécessitant plus de force, on créa des barrages avec canaux d'écoulement moins rapide que la pente naturelle, des chutes artificielles furent ainsi obtenues et l'on eut alors toute facilité pour multiplier les engins propres à aider au travail de l'homme, rebattes, huileries, soufflets de forge et martinets. Il est probable que l'irrigation de prés date de la même époque. Nos archives communales fourniraient certainement plus d'une indication précise au chercheur. En attendant, nous en avons déjà plusieurs parmi des pièces déposées au Musée, mentionnant dès le commencement du 16^e siècle des prés irrigués entre Nidau⁷ et le mont de Tine.

Puis, c'est pendant les deux siècles suivants que fût surtout constitué le vaste réseau que nous vous avons signalé.

À Romainmôtier on trouve en 1529 l'abergement⁸ du premier battoir ; en 1697 un mandat pour l'entretien des fossés en Prèle. Au commencement du 18^e siècle, la Bourgeoisie payait 2 Egayeurs⁹ chargés de l'entretien des fossés au Pré neuf, en Derrochaz, aux Eaux-Bonnes, en Prael et à la Cave aux fées. Un plan visuel est dressé du fossé du clos Lanfray avec défense d'y prendre l'eau, ainsi qu'au pré du Boléron. Un convention avait été établi pour le cours du Nozon entre les Osches et Prael ; enfin au milieu du siècle passé les moulins de la

⁶ L'auteur mentionne ici « À corriger d'après les indications relatives pages 10 et 9 ». Dans ce texte retranscrit, ces indications se trouvent en pages à partir de la page 8.

⁷ Cf. note de bas de page 2, en page 2.

⁸ Ouvrage destiné à assurer l'étanchéité de la couverture au point de jonction d'une toiture et d'une paroi verticale comme celle d'une cheminée, ou dans notre cas, de canaux d'irrigation.

⁹ Ce mot est mal orthographié et devrait être « égailleurs », terme en moyen français qui désigne « celui qui répartit une imposition, une taxe... » (cf. http://zeus.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LEM=egailleur;XMODE=STELLA;FERMER::AFFICHAGE=0;MENU=menu_dmf::ISIS=isis_dmf2020.txt;MENU=menu_recherche_dictionnaire;OUVRIR_MENU=1;ONGLET=dmf2020;OO1=2;OO2=1;s=s0b5436c8;LANGUE=FR).

Bourgeoisie sont vendus au Capitaine Maurice de Lerber et une concession lui est accordée pour l'établissement d'un barrage mobile sur le Nozon près de la forge à Basset (1860).

Pendant cette même époque, les Communiers de Premier n'étaient pas inactifs. Dès 1710, ils envoient un délégué à Berne avec une pétition portant que : « Vos très humbles, très obéissants et fidèles sujets prennent la liberté de vous présenter dans un profond respect de vos E.E.¹⁰, que le terrain de Premier étant sec et aride par défaut d'avoir de l'eau... lesdits Communiers ayant trouvé le moyen de rendre fertile par le décours d'une partie du Nozon, qu'on peut faire passer par un vieux fossé en continuant à bise ... les dits suppliants demandent bien humblement la grâce de leur accorder une conception de ladite eau ... »

« L'Avoyer, le Conseil de la ville de Berne font savoir aux Gouverneurs et Communiers de Premier, par l'intermédiaire de leur bailli, Jacob Stettler à Romainmôtier, que leur humble requête est accordée et qu'ils ont la permission de pouvoir rélargir le petit canal et fossé qui conduit l'eau sur les pièces particulières au mont de Tine pour ensuite le mener sur une pièce appartenant à ladite Commune, au lieudit En Chaumes... Auquel dessin personne ne contreviendra ». Malgré cette dernière assurance, il paraît qu'il s'est trouvé à Romainmôtier des personnes pour craindre dans cette concession un affaiblissement de leurs droits. Sur les réclamations, la Commune de Premier eût beau invoquer un contrat de 1557, elle ne put entreprendre de travaux que quand elle fût faite, « un transact¹¹ avec la Bourgeoisie de Romainmôtier dans lequel les dits de Premier reconnaissent n'avoir jamais entendu, ni n'entendent aucunement déroger, ni préjudicier au propriétaire du moulin de Romainmôtier... Mais simplement lorsque l'eau sera superflue et regorgera de se servir de la superfluité et offrent de payer volontairement les frais, pertes et dommages qui pourraient arriver ».

Là-dessus les Communiers se mirent courageusement à l'ouvrage et la Commune paya 635 florins pour indemnités de passage à perpétuité sur 23 propriétés, plus celle de Veuve Jeanne Marie Roy affranchie du travail qu'on fait tous les autres Communiers. Le fossé devait avoir de 8 à 13 pieds de largeur suivant les nécessités du terrain et ne servir qu'à l'arrosage des prés de la commune au lieudit En Chaumes. Mais cette clause ne fût pas rigoureusement tenue.

¹⁰ Abréviations d'« Excellences ».

¹¹ Dans le sens de « transaction ».

En 1779 le Justicier Benjamin Richard se prévaut des bontés que la Commune a eues pour plusieurs particuliers en leur permettant de prendre de l'eau au fossé pour jouir lui aussi de ce privilège – ce qui lui fût accordé conformément aux Règles et Ordonnances.

À l'autre extrémité du Vallon, on était tout aussi actif. Les comptes de l'Honorable Compagnie des Bois et Prés de la Foulaz rière Croy en font foi dès 1610. De nombreux travaux étaient exécutés par les Confrères pour l'entretien des fossés en été et en hiver. Il fallait réparer les brèches faites par l'eau, lever la neige et la glace, mettre en pièce des blocs de pierre qui avaient glissé dans le canal, enlever les dépôts de terre et de sable. Travailler au Nozon ou faire sauter et arranger la pierre proche du pont appartenant à la Compagnie.

En 1683, commencèrent les pourparlers avec Messieurs les Bourgeois de Romainmôtier qui furent invités à partager un verre pendant qu'on leur expliquait par où l'on comptait prendre l'eau par-dessus l'autre bois. Mais les choses n'allèrent pas vite. En 1704, nouvelle collation offerte aux Seigneurs Conseillers de Romainmôtier, alors qu'on fit convention avec eux pour le passage de l'eau. Dès 1707, on avait commencé à ouvrir ce fossé et les Confrères y avaient travaillé en plusieurs fois. Les Confrères offrirent à l'Assesseur baillival Roy un acte authentique et en due forme comme quoi on ne prétend point préjudicier à son moulin de Croy en prenant l'eau pour arroser les prés du Bois de la Foulaz. Toutefois, en 1716 le bailli Amédée de Diesbach leur enjoignit d'abandonner le fossé et la chaussée qu'ils ont faites et de répondre dans les 24 heures sur les offres et autres conditions qui leur sont faites. Tout finit par s'arranger, paraît-il, puisque le bailli fit faire 3 expertises successives pour fixer la plus-value des prés irrigués et en déterminer la dîme. La fortune de la Compagnie aux prés seulement, se montait à 4900 florins, environ 6000.- comptés en valeur actuelle, et comptait 11 Confrères en 1724.

Rien ne suscite autant de discussions que les droits d'eau. En 1736, la Compagnie est obligée de faire faire des représentations à ceux de Bofflens qui font des brèches au préjudice de la Compagnie et prennent l'eau. Plus tard, c'est le Justicier Bonnard qui se plaint que l'eau se jette dans son Record ; ou le Capitaine Tissot qui donne l'ordre de réparer les brèches faites par l'eau du fossé en Preyer. En 1746, la Compagnie fait poser un empellement au pré du Château, et toiser ses rigoles et fossés, ce qui lui a coûté 13 florins. Dès lors, les comptes ne

mentionnent que des frais et des heures payés aux Confrères pour avoir travaillé à l'entour du fossé.

Les plans des cadastres communaux donneraient des renseignements plus complets, en particulier sur les noms et les désignations locales de ces importants travaux. Une preuve de leur importance, c'est qu'ils figurent sur la carte suisse au 25'000^e dressée en 1891. L'histoire de Romainmôtier, publiée en 1902 par la Société de Développement leur consacre aussi quelques lignes (page 225), mais limite déjà leur utilité au premier printemps, lors de la fonte neige ou ils amènent sur les prairies l'eau absolument pure du Nozon.

Actuellement, la plupart de ces canaux sont inutilisés et tendent même à disparaître, comblés par les éboulements des berges ou envahis par les broussailles. Le promeneur, intéressé par ces preuves du savoir-faire de nos devanciers, s'étonne de tant de mépris apparent pour ce qui a coûté tant d'efforts et tant d'argent. Il doit y avoir eu des raisons bien fortes pour décider nos campagnards à renoncer à ces droits d'irrigation péniblement acquis au travers de plusieurs siècles et toujours garantis par nos lois actuelles. La première en date doit avoir été la libre disposition du régime bernois. Puis l'inconstance du Nozon impuissant à fournir en tout temps à la terre l'eau que le ciel lui refusait. Mais ces raisons ne doivent pas être les seules, puisque les sources intarissables, comme la Diaz, ont été abandonnées à l'industrie privée sans aucune restriction.

Quoiqu'il en soit, ne serait-il pas profondément regrettable que ces travaux disparaissent et soient complètement inconnus de nos après-venants ? Il y a tant de raisons pour hâter encore leur disparition. Les belles vannes de partage formées de blocs de granit soigneusement taillés n'étant plus qu'un encombrement inutile dans les prés ne tarderont pas à être enlevées ; le pont-canal sur le Nozon, un monolithe remarquable glissera petit à petit dans le lit de la rivière et ne sera lui non plus qu'un bloc de plus parmi tant d'autres. La Société de Développement ne pourrait-elle faire quelques sacrifices pour la conservation de ces souvenirs ? Et en ramener quelques-uns dans le voisinage du Musée ?

Avec le temps, d'autres témoins des jours passés pourraient y être joints, complétant nos collections et ajoutant aussi manifestations de la vie d'intérieur, celles plus encombrantes, mais

tout aussi caractéristiques des travaux exécutés pour l'utilité publique ou l'embellissement des demeures particulières¹².

Quelques regrets que puissent provoquer la disparition graduelle de la plus grande partie du magnifique réseau de fossés et canaux qui courraient le long des pentes du vallon de Romainmôtier, on ne peut plus se dissimuler que cet abandon était fatal.

Une première cause a été l'irrégularité des sources d'alimentation. Il était impossible de tabler sur leur débit. Irrégulières en toutes saisons, elles tarissaient même dans les années sèches précisément quand leur appoint devenait le plus nécessaire – pour devenir à la fonte des neiges des torrents dévastateurs, ravissant leurs berges se créant de nouveaux lits aux dépens des champs cultivés.

Mais la raison déterminante fût surtout la conséquence du changement politique survenu dans le pays de Vaud en 1789. L'abolition des derniers restes de droits féodaux, la suppression de toutes les Ordonnances baillivales libérant définitivement l'agriculture de toute tutelle, la transformation de beaucoup de méthodes de culture, l'abandon plus ou moins rapide de plusieurs d'entre-elles, la dépréciation des blés indigènes, l'intensification de la culture de la pomme de terre, l'importance toujours plus grande donnée aux prairies fourragères pour pouvoir augmenter l'élevage et la production laitières – puis par-dessus tout, la hausse prodigieuse de la main-d'œuvre mercenaire, comme une estimation plus équitable du travail agricole – rendirent cet appoint et l'agriculture onéreuse, puis inutile.

Pour les baillis bernois ou les agents du fisc de LL.EE., l'important était le rendement final, l'augmentation constante des dîmes et des censes¹³, il leur importait assez peu comment et à quel prix cette augmentation était obtenue. Leurs fidèles sujets corvéables et taillables¹⁴ pouvaient bien creuser des canaux, faire des fossés, tracer des rigoles, les Bourgeoisies entretenir des Egayeurs, le gouvernement paternel¹⁵ de la vieille République de Berne multiplier

¹² La première partie du texte se termine ici et reprend en page 14 du document manuscrit.

¹³ Typologie de taxes auxquelles la production et les terres agricoles étaient soumises.

¹⁴ « Corvéables et taillables », expression qui désigne des individus qui sont « bons pour toutes les corvées, destinés à être exploités ». Durant tout l'Ancien Régime, la corvée est une journée de travail collectif non rémunéré due au seigneur par les serfs, les roturiers, pour assurer l'entretien et l'exploitation de ses biens et domaines.

¹⁵ Aujourd'hui, on utiliserait plutôt le terme « paternaliste ».

les ordonnances, l'essentiel c'est que les cultures rapportent le plus possible en vue de la dîme. Là était leur grande et continuelle préoccupation.

Quand des temps nouveaux furent venus, que l'agriculteur devenu son maître put estimer lui-même le rapport entre les exigences anciennes et le produit réel qu'il pouvait en retirer, il eut vite fait d'abandonner des procédés devenus aussi onéreux.

Du reste, l'augmentation du bétail, l'abandon de la libre pâture procurant une plus grande quantité de fumier disponible utilisable dans le champ, il y eut avec moins de frais et de peines une augmentation du rendement des cultures bien supérieures à ce que pouvait procurer l'irrégulier apport d'un peu d'eau de source. Enfin, les engrais chimiques virent définitivement décider de l'abandon de ces moyens primitifs d'amélioration foncière ; tout ce vaste réseau fût abandonné à son sort, fossés et canaux se comblent petit à petit, et le jour n'est pas loin où toutes traces de ces importants travaux auront disparu.

25 mars 1925

Les Moulins à eau¹⁶

« Les Celtes connaissaient les moulins à eau. »

Mottaz¹⁷, Agriculture p. 23.

« Les Romains avaient des moulins à eau dès les temps de Vitruve, célèbre architecte vers 85 av. J.-C. et Pline l'Ancien. Il y en Gaule dès l'époque mérovingienne (448 à 752), mais on ne renonça complètement au moulin à bras que vers le XIII^e siècle. »

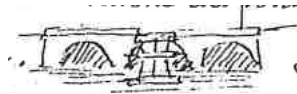
Larive et Fleury. Moulin 666.

« Le moulin à eau est peut-être la première véritable machine inventée par l'homme. Ces moulins furent souvent construits sous l'arche des ponts, l'axe de la roue se trouvait au-dessus

¹⁶ Ici commence une section qui a pour objectif de donner des informations sur les moulins à l'eau, au moyen d'une liste de citations issues de monographies ou sources historiques. Nous ne connaissons pas les références originales utilisées.

¹⁷ Il fait très certainement référence à Eugène Mottaz (1862-1951), enseignant vaudois, historien et essayiste suisse, qui a collaboré avec Maxime Reymond sur de nombreux projets, notamment au *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*.

du niveau de l'eau.



sur les cours d'eau, l'axe de rotation était au-dessous du lit du ruisseau du canal d'amenée.



Les moulins furent-ils dus à l'initiative individuelle ou à des communautés religieuses ou bourgeoises ? On ne sait pas au juste. Au X^e et XI^e, des chartes mentionnent des donations faites par des particuliers à des couvents ; ainsi Bencelin donne à Romainmôtier un moulin bâti à Agiez par son frère Martin. À partir du XII^e siècle, les moulins deviennent propriétés seigneuriales et les habitants sont tenus de moudre leur grain au moulin banal. »

Mottaz. voir Moulin p. 306 et 307.

« À la chute du Tauredunum¹⁸, le lac refoulé détruisit le pont de Genève, des moulins et des hommes. »

L'Évêque Marius d'Avenches en 563.

« Copet : Nom de 5 localités vaudoises à cheval sur un cours d'eau. Un moulin de Copet est mentionné en 1171 dans la vallée d'Aoste. Probablement nom dérivé du patois « Kope », aube d'une roue de moulin et d'une ancienne mesure de céréales. »

Mottaz : Copet p. 503, d'après V. Van Berchem.

Paris, p. 39.

« Les moulins de Romainmôtier étaient placés sous le même régime que les fours banaux¹⁹.

Le 12 juillet 1581, la Commune de Romainmôtier acquiert de Gamalid Malherbe d'Orbe, les moulins et battoirs assis sur le cours de l'eau du Nozon et ensemble Raisse, Treuil et Cours d'eau. »

p. 51.

¹⁸ Nom donné dans les textes du Haut-Moyen âge au tsunami survenu sur le lac Léman en 563 ap. J.-C.

¹⁹ Le four banal est un four à bois mis à disposition des habitants par le seigneur. Le seigneur en impose l'usage à ses sujets et perçoit une redevance sur chaque utilisation.

« Item. Les prés de la Tuilière tant dessus que dessous le Nozon et le Prel qui fust de Vallient, jouxte le bied du moulin. »

Inventaire de 1498, page 55.

« Le moulin de Romainmôtier était banal²⁰ pour la Ville et les communes de Premier. Juriens, La Praz et Envy. On n'y pesait, ni le grain, ni la farine, la paye du meunier consistait en la 1/30 du grain qu'il avait à moudre. »

Voir page 88 et 89.

« François Bonnard de Romainmôtier établit une forge sur le Nozon. »

1546, page 152.

« Peu après 1896, la Commune désireuse de faciliter tout progrès, c'est à prix réduit, des locaux pour une fabrique de limes (au Moulin ?). »

Page 182.

« La fabrique de limes de M. Maillefer établies sur les anciens emplacements du moulin banal et du four communal existant autrefois. »

Page. 264.

Cahiers d'Ogiez. C. page 23. Achat des moulins en 1581 par Romainmôtier.

1713. Ordonnance du baillis pour que lesdits moulins soient mieux en ordre.

Achat à maître Grobet de Croy d'un poids pouvant peser 1200 florins.

La paye du meunier était la 30^e partie du grain reçu.

Souvent prêté par le meunier, page 24. Voir aussi V, page 12.

XVI. 28-31. 1713. Députés des communes réunis pour aviser.

²⁰ Adjectif à comprendre comme « Qui appartient au seigneur et dont l'usage est imposé à ses sujets moyennant redevance ».

1714. ‘ ‘ ‘ fixe l’Egance²¹ de chaume, élection d’un Comis.

1720, Emines devant servir d’étalons, 1 simple et 1 double.

Le meunier et sa belle-sœur prêtent serment.

XXIV. 1. 1808 Achat du moulin de Chanbant de Lausanne par la Commune de Romainmôtier.

Rachat de la Ceuse 1232 florins.

2. Aménagement intérieur

3.4. 1809. Devis du maçons et charpentiers.

5. Rouages pour le moulin, la scie et le battoir 800.-

6. Arrangement avec le meunier, sa paye fixe à 1/30^{ème}.

7. Construction d’un pressoir neuf par Boulaz de la forge.

« Le prieur de Romainmôtier siégeait aux États de Bourgogne. »

Mottaz : abbaye page. 7.

« Cloître (du latin « claustrum », enceinte. Kreuzgang.) salle capitulaire (du chapitre). »

Voir Larive et Fleury page 280.

« Plan de l’Abbaye de St-Gall sous Louis le Débonnaire 814-840. »

voir B. van Mayden, 65.

Ogiez. Cahier. C. page 24. « Egance »

« L’Egance était la répartition proportionnelle d’une commune due entre plusieurs communes ou associations.

²¹ Cf. *Infra*, p. 11.

Dans la terre de Romainmôtier on prenait pour base de proportions le nombre des « Electionnaires », soit soldats mariés demeurant dans chaque commune. Des 11 communes, Vaulion²² avait le plus d'Eléctionnaires, et Envy le moins.

Comparé au Ceuse des Clées passé en 1623 : Vaulion payait pour 34 frètes, Envy 1 frètes – Croy 6 frètes ».

Ogiez. Cahier. XXIV 1899 page 9. Délimitation de la propriété et établissement du canal.

Page 11. Travaux faits en corvées par les bourgeois.

Page 11. Emprunt au 4 $\frac{3}{4}$ pour couvrir les dépenses.

A.Poschung fourni une meule courante prise rière Premier

Décidé d'abattre le mur de ville entre les 2 chemins pour utiliser les pierres au moulin

Le 21 oct. Reconnaissance des ouvrages et réclamations

26 nov. Construction d'une écluse en chêne

Page. 14. 1810. Comptes de construction

4 avril, ferme du moulin, conditions : pages 15.16.17.

18 le maître de Morteau est chargé de faire faire une lame de scie

19 accord avec M. Roland pour régler ses réclamations.

Cahier V pages 7-8. Règlements pour les meuniers. Février 1771.

MAXIME REYMOND (Archiviste cantonal) : Notes historiques inédites, concernant les canaux et fossés d'irrigation, destinées à la Société de Développement de Romainmôtier (26.3.1925)

Retranscription et commentaire Maude Benoit

²² Orthographié « Vauillion » dans le texte original.

Annexes : cartes issues du document original manuscrit

